

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du mardi 16 septembre 2014

Ce mardi 16 septembre 2014, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: François LEGRAS, Claudine LEDOLLEY, Sylvie BEAUFILS, Jean-Claude LECLERC, Gérard LARSONNEUR, Valérie LAISNEY, Philippe GOSSELIN, Jacky GAILLET, Pascale DUBOSCQ, Gaëtan COENEN, Nathalie LECOULLARD, Michèle AGNES, Jean-Pierre LEGOUBEY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Françoise K'DUAL, Auguste TESSON

Pouvoirs : Pierrette FILTOPOULOS ayant donné pouvoir à Yves GOSSELIN

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Françoise K'DUAL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité

II – Approbation du procès verbal de la réunion du 23 juillet 2014

A l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 23 juillet 2014.

III – Communiqué et bilan saisonnier

- Maintien d'une 8^{ème} classe pour notre école ! Après deux demi-journées un peu chaotiques avec 177 enfants répartis en double niveaux sur seulement 7 classes, le comptage a confirmé les 177 enfants présents (178 inscrits mais un absent le jour du comptage) et ainsi un maintien de nos 8 classes pour cette année. Nous avons même enregistré 2 nouvelles inscriptions depuis la rentrée, ce qui porte nos effectifs à 180 enfants.
- Bilan saisonnier au camping : les recettes pour cette année au camping sont attendues à hauteur de 279 705 € TTC sachant qu'elles s'élevaient pour l'année 2013 à la somme de 265 459 € TTC. Nous avons inscrit au budget, en prévision des recettes liées aux nouveaux emplacements la somme de 265 000 € HT (alors que nos recettes seront donc en HT de 259 000 €), donc légèrement inférieures de 6 000 €. Pour ce qui est des nouveaux emplacements, la commune a réalisé 20 nouveaux emplacements (dont 2 à « finir »), 6 sont déjà loués (au prix réduit de 1 000 € pour fin d'année 2014), 6 autres sont réservés, il en reste donc 8 disponibles, une annonce dans la manche Libre va en faire la publicité.
- Bilan de la borne campings cars depuis le 1^{er} janvier = 12 729.50 € (pour mémoire à la même date en 2013 cette régie affichait des recettes de 11 380 €)
- Bilan saisonnier aux gîtes : à la date du 15 septembre nous comptons 49 501.36 € de recettes nettes (une fois déduites les redevances Office de Tourisme et Manche Tourisme) par rapport à la recette nette 2013 à la même date de 50 957.20 € TTC soit une légère baisse de presque 1 500 €
- Suite aux intempéries des tempêtes de décembre 2013 à mars 2014, l'Etat a décidé d'accorder une aide aux collectivités impactées à hauteur de 30 % du montant total

HT des travaux d'urgence de prévention, un budget a ainsi été débloqué pour la Manche. Aussi, il nous est notifié que notre demande de subvention exceptionnelle a été accordée pour la somme de 13 796.40 €

- Notification des dotations : on peut attendre une augmentation de 16 378 € pour la dotation nationale de péréquation par rapport à la somme provisionnée au budget et une augmentation de 1 033 € pour la dotation de solidarité rurale
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'arrêté pris le 6 août dernier interdisant pour toute la période estivale, de procéder à des dépôts de coproduits mytilicoles sur la zone de dépôt autorisée par la DDTM. En effet, malgré les nombreux courriers de la mairie et relances du CRC, certains professionnels n'avaient pas respecté l'autorisation de dépôt pénalisant ainsi l'ensemble des professionnels. Monsieur le Maire remercie les professionnels d'avoir respecté cet arrêté ainsi que le CRC pour son soutien dans ce sens.
- Remerciements de l'association « Lire et faire lire » pour la subvention que la commune de Gouville s/mer leur a accordée
- Monsieur le Maire fait part de la demande d'un administré, pour créer un restaurant traditionnel au sein de la commune de Gouville, d'utiliser les locaux de l'ancienne cantine, devenus la salle de convivialité. Considérant les prochaines mouvances avec l'ouverture du supermarché, l'ancien local alors qui changera de destination d'une part et les éventuels travaux à estimer dans la salle de convivialité d'autre part, le conseil municipal décide de rencontrer l'intéressé d'abord pour définir son projet et d'envisager l'estimation des travaux d'une éventuelle rénovation des locaux de l'ancienne cantine pour une telle transformation.
- Fin de mandat de Président de la SA HLM Coutances Granville pour Mr GANNE qui sera remplacé par Mr Guy NICOLLE, Maire de Gavray
- Monsieur le Maire fait part au conseil d'un courrier d'un administré très inquiet de la sécurité routière rue barré et notamment au carrefour de l'église de Linverville depuis sa modification. Il souhaiterait l'instauration d'un stop sur les 2 axes « compte tenu du manque de visibilité » et demande également que la vitesse soit limitée à 20n km/h sur leur portion de route ru Barré (n°76) « compte tenu des nombreux petits virages dangereux ». Monsieur le Maire propose qu'une réunion soit organisée avec Gérard Larsonneur pour mener une réflexion sur les limites d'agglomération dans ce secteur, de façon à réfléchir ensuite à la demande de l'administré, car à ce jour ce secteur étant hors agglomération, il n'est pas du ressort de la commune de le réglementer. A l'occasion de cette réunion, plusieurs points de réflexion d'aménagement de coussins berlinois pourraient être étudiés. Il est décidé de prévoir cette réunion avec Jean-Claude Leclerc, Sylvie Beauvils, Jacky Gaillet, Gérard Larsonneur, Philippe Gosselin et François Legras. Cette réunion se tiendra le mercredi 8 octobre à 17 heures en mairie
- Monsieur le Maire rappelle qu'une visite des biens communaux est organisée ce vendredi 19 septembre à 18 heures pour l'ensemble des conseillers.
- Pour info et lever tout éventuel malentendu, Monsieur le maire informe le conseil des travaux d'enrobé qui ont été réalisés à la Banoterie par la commune, et précise que les travaux de l'entrée de la stabulation de chez Mr Letrouit, s'agissent de travaux privés suite à une commande privée de l'administré qui a réglé les frais inhérents à ces travaux. Ces travaux n'ont donc nullement été pris en charge par la commune !
- Communauté de communes, modification de compétences : afin de permettre aux particuliers répondant aux critères d'éligibilité de bénéficier d'aides de l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation de leurs installations d'assainissement non collectif, le conseil communautaire a décidé de compléter sa compétence SPANC.

Pour que cette modification soit effective, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité l'ajout suivant : « Pilotage, coordination et relais financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectifs réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie »

IV – Mise en place des TAP et mise à disposition de locaux communaux

Depuis la rentrée scolaire, les Temps d'Activités Périscolaires se sont mis en place, à Gouville ces ateliers ont lieu le mardi après-midi de 13h30 à 16h30. Ces TAP sont mis en œuvre par la communauté de communes avec des intervenants issus de nos associations et de certains personnels communaux mis à disposition. Ces ateliers ont lieu dans différents locaux de la commune et il appartient au conseil municipal de délibérer pour la mise à disposition de ces locaux :

Pour le 1^{er} trimestre :

- ✓ Le dortoir + une salle de classe pour la sieste et l'activité (TPS/PS)
- ✓ La salle de motricité ou le plateau sportif scolaire, selon météo, pour le sport (MS, GS, CP)
- ✓ La salle de convivialité pour les arts plastiques (MS/ GS/CP)
- ✓ La BCD de l'école maternelle pour le théâtre (CP/CE1) et l'atelier manuel (CE1/CE2)
- ✓ La salle des fêtes pour le djembé (CP/CE1/CE2)
- ✓ La BCD de l'école primaire pour l'atelier Environnement (CE2/CM1/CM2)
- ✓ La Bibliothèque municipale pour l'atelier lecture (CE2/CM1/CM2)

Le matériel utilisé par les TAP pourra être celui utilisé sur le temps scolaire en particulier le matériel EPS, les vélos, les jeux de société à condition qu'il soit remis en place et non détérioré.

Pour les arts plastiques, l'animateur devra prévoir le matériel nécessaire, en fonction de son projet, près de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de la mise à disposition à titre gratuit de ces locaux à la communauté de communes.

En outre, deux agents de la commune participent à ces TAP, 3h/semaine. Le conseil municipal autorise la commune à mettre ces agents à la disposition de la communauté de communes, étant entendu que la commune rémunèrera l'agent et la communauté de communes reversera à la commune la rémunération + les charges patronales.

A l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition des locaux et des personnels communaux tels que décrit ci-dessus.

Par ailleurs, la nouvelle organisation scolaire met en exergue un besoin de surveillance d'1/2 heure pour certains enfants dont les parents travaillent le matin mais récupérant leurs enfants pour l'après midi, le mercredi, ne pouvant alors se rendre à l'école que vers 12h15/12h30. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que la commune assure cette plage horaire de surveillance par le personnel communal ou celui des Bulotins mis à disposition de la commune, sur attestation sur l'honneur des parents qui ne finissent leur emploi qu'à 12h et nécessitant du temps de faire le trajet. Une demande écrite de demande de prise en charge gratuite sera demandée aux parents qui devront nous déclarer où et à quelle heure ils travaillent, étant entendu que ce ne sera que pour le mercredi.

V – Dispositif d'accueil des enfants de deux ans à l'école

Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de 3 ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école.

Parce que cela concerne des « tout petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle.

A Gouville, pour répondre à cette demande émanant de l'Education Nationale par l'intermédiaire de l'Inspecteur de la circonscription, Mr Menveux, la mairie a mis en place des moyens humains à la rentrée dernière 2013.

Expérience très positive qui a incité cette année les inscriptions des 2 ans.

Il est prévu, pour cette rentrée, que des animatrices de la petite enfance viennent à l'école maternelle pour assouplir les horaires de la rentrée (de 9h à 9h45), organiser un temps spécifique avec des jeux spécifiques. Le dispositif est de septembre à Noël pour un coût de 16.61 € / taux horaire, charges comprises soit pour 45 minutes par jour jusqu'à Noël, un coût de 846.60 €. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce dispositif à la majorité (une abstention JC Leclerc).

VI – Mise en place d'astreintes pour le personnel communal

Suite à la délibération du 21 mai dernier, concernant la mise en place d'astreintes pour le personnel communal, une rencontre avec les agents concernés a eu lieu. 5 agents techniques sont volontaires pour ces astreintes. Le projet de mise en place sera soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la FPT comme le prévoit la réglementation. La prochaine réunion du CTP se tenant le 17 octobre, le dossier doit être transmis ce 17 septembre.

VII – Adhésion au groupement de commandes pour l'achat du gaz naturel

Le SDEM propose de rejoindre le groupement de commandes d'une durée de 3 ans mis en place par le Département de la manche relatif à l'achat du gaz naturel.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Legoubey et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre la délibération suivante :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Par ailleurs, certains tarifs réglementés de vente (TRV) sont amenés à disparaître :

- Dès le 1^{er} janvier 2015, les tarifs réglementés de vente de gaz seront supprimés pour les bâtiments dont la consommation de gaz naturel excède 200 000kWh par an ;
- Dès le 1^{er} janvier 2016, les tarifs réglementés de vente de gaz seront supprimés pour les bâtiments dont la consommation de gaz naturel excède 30 000kWh par an (et 150 000 kWh pour les copropriétés) ;

Monsieur le Maire précise que cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des marchés publics.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département de la Manche a décidé de créer un groupement de commandes d'achat de gaz naturel et d'énergies dont il sera le coordonnateur et dont sa Commission d'Appel d'Offres sera celle du groupement.

Monsieur le Maire stipule que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche, collectivité initiatrice de ce projet, apportera son soutien dans l'évaluation des besoins, participera à la définition des prescriptions administratives et techniques du futur marché, en collaboration avec le Département de la Manche, assistera aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres avec voix consultative et assurera la liaison entre la commune de Gouville s/Mer et le Département de la Manche.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs tout en permettant de se conformer aux échéances de suppression des tarifs réglementés de vente, résultant notamment de la loi Consommation du 17 mars 2014.

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

A ce titre, il leur demande de bien vouloir :

- Autoriser l'adhésion de la commune de Gouville s/Mer au groupement de commandes coordonné par le Département de la Manche pour l'achat de gaz naturel ;
- Accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel (convention qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents, prévus pour une durée maximale de trois ans) ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes, pour l'achat de gaz naturel ;
- Autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et pour le compte de la commune de Gouville s/Mer; Et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Le Conseil Municipal

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe,

A l'unanimité, le conseil municipal,

- Autorise l'adhésion de la commune de Gouville s/Mer au groupement de commandes coordonné par le Département de la Manche, pour l'achat de gaz naturel ;
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel (convention qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète

exécution des accords-cadres et des marchés subséquents, prévus pour une durée maximale de trois ans) ;

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et pour le compte de la commune de Gouville s/Mer; Et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- Stipule que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du Département de la Manche ;
- Précise que les dépenses inhérentes à l'achat de gaz naturel seront inscrites aux budgets correspondants. »

Monsieur le Maire évoque à cette occasion la récente loi qui permet aux communes de + de 2 000 habitants de retoucher la taxe d'électricité de leurs habitants qui est versée au SDEM. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'adresser un courrier au SDEM pour demander le reversement d'une partie de la somme relative à cette taxe. Le Conseil d'Administration du SDEM pourrait étudier un reversement de cette taxe selon des proportions qui restent à définir mais qui seraient intéressantes pour les 2 collectivités.

VIII – Révision de la Taxe d'Aménagement

Suite à la délibération du 2 juillet de révision de la taxe d'Aménagement, la DDTM nous demande de préciser la décision d'exonérer les abris de jardin. En l'occurrence, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Legoubey et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de la délibération suivante :

« Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'article 90 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 a introduit, à la diligence des communes, une nouvelle exonération facultative. L'article L331-9 du code de l'urbanisme prévoit maintenant la possibilité d'exonérer partiellement ou totalement : « les abris de jardin soumis à déclaration préalable ».

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'exonérer de la part communale de la taxe d'aménagement 100 % de la surface fiscale des abris de jardin soumis à déclaration préalable en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme. »

IX – Revalorisation de la convention entre la commune de Gouville s/Mer et la régie du camping municipal

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

X – Convention pour la haie de zone commerciale

Monsieur Yves Gosselin expose la question, qui porte sur la haie le long de parcelle de la zone commerciale destinée à l'assiette du supermarché. Cette haie est privée et appartient à la propriétaire des parcelles AX 93 et 197, qui s'est manifestée pour connaître son accès afin

d'en assurer l'entretien. Etant entendu qu'entre ladite haie et le futur supermarché, une bande reste propriété de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gosselin et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de laisser cette haie à la propriété de sa propriétaire et de lui laisser l'entretien complet tout en lui assurant le passage nécessaire à la taille de cette haie. Une convention lui sera proposée pour l'autoriser à utiliser le passage de façon à venir avec l'engin par le terrain de l'assiette destinée à la maison médicale (AX 204). Sa haie devra être entretenue à l'automne et la date de coupe devra être adressée 15 jours à l'avance à la mairie.

XI – Mandature : examen des projets avant débat ultérieur

Suite au courrier qui a été adressé à chacun des conseillers leur demandant de proposer les projets qui leur semblent prioritaires à réaliser durant cette mandature.

Sur ce point, compte tenu que seulement 6 lettres sont parvenues à la mairie, il est décidé de reporter ce sujet à la prochaine réunion.

XII – Acquisition de « toutounettes »

Des affiches ont été apposées cet été à plusieurs places de la commune rappelant à tous les propriétaires de chiens leur obligation en matière de ramassage des déjections canines ainsi de se munir de sacs plastiques sur leurs lieux de promenade.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gosselin et après en avoir délibéré le conseil municipal, à la majorité (11 pour 7 contre), d'acheter 5 « distributeurs de sachets hygiène canine », qui seront répartis entre la plage et le bourg. Pour cela une commande sera passée sur la base du devis d'un montant global de 1 290.96 € TTC et de l'achat de lots de sacs vendus par 500 au prix de 37.30 € TTC

XIII – Divers

- Proposition d'achat d'un tracteur présentée par François LEGRAS : en attente de nouveaux devis, cette question est reportée à la prochaine réunion
- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gosselin, le conseil municipal décide à l'unanimité de changer le moteur du camion JUMPER utilisé par le maçon de la commune par un moteur neuf pour un prix, pose comprise de 6 081.04 € HT soit 7 297.25 € TTC
- Monsieur Yves Gosselin présente une proposition de nouveaux travaux de défense contre la mer qui se déclinent en 3 phases :
 1. Entre le camping privé et le poste SNSM : soit une longueur de 420 mètres avec la nécessité de 3 rangs représentant 1260 bigbags, 8 rouleaux de bidim et 3 rouleaux de cordage et 27.5 jours de location de pelle
 2. Du poste SNSM jusqu'à notre camping du Sénéquet : soit une longueur de 750 m avec 2 rangs de + sur toute la longueur représentant 1496 bigbags, 17 rouleaux de bidim, 15 rouleaux de cordage et 34 jours de location de pelle

Le total pour réaliser ces 2 phases, considérant le matériel qu'il nous reste en stock serait de 8 166.40 € pour les sacs, 20 880 € pour le bidim, 1 914.70 € pour le cordage et 15 990 € pour la location de pelle, soit 46 951.10 €

 3. Réparation devant notre camping municipal : avec une partie de 75 m de sacs couchés et une partie de 85 m de sacs déchirés et rang détruit représentant respectivement pour la 1^{ère} partie des 75 m, 352 bigbag (1 548.80 €), 3 rouleaux de bidim (2 700 €), 2.5 rouleaux de cordage (191.27 €) et 9 jours de

location de pelle (2 340 €) représentant un total de **6 780.07 €** et pour la 2^{ème} partie les 85 m, 300 sacs (1 320 €), 3.5 bidim (3 150 €), 3 rouleaux de cordage (229.76 €) et 9 jours de location de pelle (2 340 €) soit un total de **7 039.76 €** donc un cout total pour cette phase de **13 819.83 €**

Soit un cout total pour les 3 phases de 60 770.93 €

Etant à noter le cout important pour la seul location de pelle représentant 20 670 € à quoi il faut ajouter de charrier le sable et reformer la dune soit environ 11.5 jours donc un total cout mini pelle de 23 660 €.

Un appel à projet devrait être proposé aux communes pour monter le dossier de travaux de défense contre la mer pour demander une autorisation et les éventuelles subventions. Après avoir entendu les exposés de Monsieur Yves Gosselin et de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de demander une autorisation de faire un épi en pierre pour mettre à l'angle de la rue du Didody, de prévoir les rangées de bigbag telles que décrites dans cette proposition ; le conseil municipal charge Monsieur le Maire de présenter les demandes d'autorisation à Madame la Sous-Préfète. En parallèle le conseil municipal charge Yves Gosselin de se renseigner sur un prix d'achat d'une pelle plutôt que cette location qui à elle seule représente la charge de + de 23 000 €.

- Monsieur Yves Gosselin présente le besoin de traiter la mэрule dans l'ancien bâtiment Bethléem (à cette occasion Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir à un nom pour ce bâtiment pour la prochaine réunion) destiné à la réalisation d'un logement. Nous avons reçu 3 devis pour réaliser le traitement de la mэрule. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gosselin et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'offre moins disante de l'entreprise HUMIDITEC pour un montant de 4 739.85 € HT soit 5 213.84 € TTC
- Virements de crédits : Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide des virements de crédits suivants :

BUDGET CAMPING :

Désignation	Diminution	Augmentation
D 023 : virement à section investis.	20 090.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	20 090.00 €	
D 6811 : dot.amort.immos incorp.& corp		20 090.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		20 090.00 €
R 021 : Virement section fonctiont	20 090.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	20 090.00 €	
R 28121 : Terrains nus		18 960.00 €
R 28188 : amort.autres immob.corporel.		1 130.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		20 090.00 €

BUDGET COMMUNE :

Désignation	Diminution	Augmentation
D 202 : Frais doc. urbanisme, numérisat°		5 000.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		5 000.00 €
D 2182 : Matériel de transport		20 000.00 €
D 2188 : Autres immo corporelles		25 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		45 000.00 €
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.	50 000.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	50 000.00 €	

- Accord unanime du conseil municipal pour le renouvellement de l'adhésion à l'association des Maires de la Manche : 0.1589 €/ habitant soit la somme de 330.83 €
- Un courrier a été envoyé par les voisins de la salle de convivialité pour se plaindre des nuisances sonores ce we. Monsieur le maire rencontrera ces personnes afin d'éclaircir l'évènement et les nuisances vécues.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal du courrier reçu par l'académie précisant que le mercredi 1^{er} octobre, il n'y aura pas d'école et qu'il faudra mettre en place un service de garderie avec les Bulotins.
- Dans le cadre du suivi du trait de côté, Mr Levoy responsable du plateau scientifique et technique CIRCLE à l'université de Caen demande de pouvoir installer une antenne GPS sur le bâtiment du camping municipal pour réaliser des relevés topographiques Lidar. Il s'agit d'une antenne temporaire : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son plein accord pour l'installation de cette antenne et autorise Monsieur le maire à signer la convention d'hébergement.
- Monsieur le Maire informe le conseil de l'intervention du capitaine de gendarmerie à la communauté de communes pour expliquer les évolutions en matière d'attaques/agressions et de cambriolage. Des signes de repérage sont d'usage pour les cambrioleurs et le capitaine a rappelé que la majorité des cambrioleurs entraient par la porte d'entrée. Monsieur le Maire rappelle à chacun d'être très vigilant.
- Dans le cadre des journées européennes du Patrimoine, les ateliers AUBERT-LABANSAT, la société PICARD-DUBOSCQ, la société AUBERT-COUVERTURE et l'entreprise MAISONS D'HISTOIRE ouvrent leurs ateliers et présentent leur savoir-faire sur le site du Vaudôme à Coutances les 19 et 20 septembre prochain.

TOUR DE TABLE :

- Jean-Pierre Legoubey remercie chaleureusement Martine Bouffay d'avoir encore donné tant d'énergie dans le suivi des eaux de bain de la piscine cet été. Il rappelle combien l'investissement de l'appareil de filtration était indispensable. La piscine a été démontée, y compris le chapiteau, par les employés communaux cette année.

- Jean-Pierre Legoubey informe également le conseil municipal de la qualité des eaux de baignade qui ont toujours été conformes durant toute la saison.
- Michèle Agnès informe qu'un chien tout noir erre depuis plusieurs semaines du côté de chez Mme Lemeray et renverse les poubelles. Monsieur le Maire rappelle qu'il faut, en pareille situation, appeler la mairie lorsque le chien est arrêté, les agents communaux pourront ainsi identifier son propriétaire.
- Jacky Gaillet fait retour de la réunion d'ERDF qui s'est tenue ce 15 septembre : ERDF propose qu'un délégué par commune soit le référent du réseau ERDF afin de les informer des éventuels problèmes repérés sur le réseau en cas d'urgence. Monsieur le Maire remercie pour cette information.
- Philippe Gosselin rappelle que la petite cale (cale Nord) se déchausse du côté Nord et demande qu'il puisse être fait quelque chose rapidement avant qu'elle ne bascule. Monsieur le Maire charge la commission des travaux de mener l'étude nécessaire.
- Valérie Laisney informe que le 26 septembre prochain, l'établissement de Jean Paul II fera participer une centaine de 6èmes pour le nettoyage de la plage, cette année accompagnés d'un cheval avec une remorque. Ainsi les sacs et autres déchets pourront être aussitôt déversés dans la remorque. Accord unanime et encouragements du conseil municipal.
- Sylvie Beaufiles remonte l'information du besoin de réhabiliter les toilettes du bourg près du Crédit Mutuel. La commission des travaux est chargée de mener une réflexion de réhabilitation et d'agrandissement de ces toilettes
- Françoise K'Dual rappelle le prochain repas des Cheveux Blancs du 15 octobre et demande aux conseillers municipaux de préciser leur disponibilité pour participer au service